

USAGES DE LA PISTE MOTO

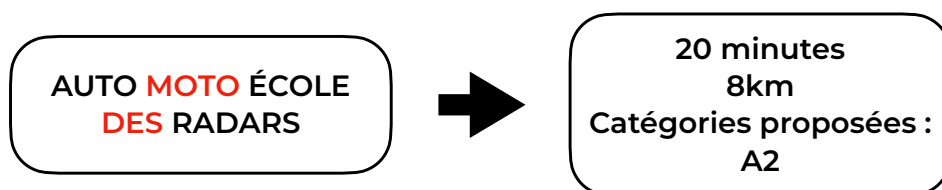
1. Localisation de la piste moto

La formation pratique moto est réalisée sur une **piste dédiée à l'apprentissage de la conduite des deux-roues motorisés**

○ **Adresse de la piste hors circulation** : Parc des Expositions de Villepinte, Parking visiteurs P2, 93420 Villepinte

○ **Description / repère** : La piste est un parking gérée par un gardien avec portail, partagé avec d'autres auto-écoles, le Parkin est non utilisé par les véhicules. **2.**

2. Temps de trajet depuis l'établissement en voiture :



Le rendez-vous se fait directement à la piste moto, les élèves ont la possibilité de stationner leur véhicules ou d'accéder via les transports en communs.

3. Conditions d'utilisation de la piste

L'accès et l'utilisation de la piste sont soumis aux conditions suivantes :

- Utilisation **exclusivement réservée aux élèves inscrits à une formation moto**,
- Présence obligatoire d'un **enseignant diplômé de la conduite moto**,
- Respect des **horaires définis** et des règles de sécurité,
- Port des **équipements de protection** obligatoires (casque homologué, gants, blouson, pantalon, chaussures montantes)

Les horaires d'utilisation peuvent être adaptés en fonction :

- des conditions météorologiques,
- de la disponibilité de la piste,
- des contraintes réglementaires ou locales.

4. Modalités d'accueil sur la piste

Les élèves sont **accueillis directement sur la piste par un enseignant** de l'auto-école. Le moniteur est **présent durant toute la séance** et assure :

- l'installation du matériel pédagogique,
- l'encadrement de la formation,
- la sécurité des élèves,
- le suivi pédagogique individuel. Un briefing est réalisé en début de séance et un débriefing en fin de formation.

5. Disponibilité de la piste

La piste moto est mise à disposition pour les formations aux jours et créneaux suivants :

- Jours d'utilisation & Créneaux horaires : Du lundi au samedi de 6:00 à 22:00 / Fermé le dimanche

Ces créneaux peuvent évoluer selon :

- le planning des formations,
- les conditions climatiques,
- les impératifs d'organisation de l'établissement.

Les élèves sont informés à l'avance de leurs horaires de formation.



Cette fiche vise à garantir une information claire, accessible et transparente aux apprenants concernant les conditions d'utilisation de la piste moto.